

Zolder First Race

BGDC 1

Le 17 mars 2012.
Une organisation du

[Belgian Gentlemen Driver's Club](#)



Règlement particulier

Index

Chapitre I. Organisation

- Article 1. Définition de l'épreuve
- Article 2. Organisation.
- Article 3. Informations spécifiques à l'épreuve.
- Article 4. Officiels.
- Article 5. Timing de l'épreuve

Chapitre II. Conditions particulières de l'épreuve.

- Article 6. Pilotes.
- Article 7. Description des véhicules admis.
- Article 8. Laissez-passer - cartes de fonction.
- Article 9. Assurance.

Chapitre III. Déroulement de l'épreuve.

- Article 10. Essais - qualification
- Article 11. Grille de départ.
- Article 12. Procédure de départ.
- Article 13. Procédure d'intervention «Safety Cars».
- Article 14. Procédure «Code 60».
- Article 15. Divers.

Chapitre I. Organisation

Article 1. Définition de l'épreuve

«Zolder First Race BGDC 1» a le statut d'une épreuve course Club RACB

L'épreuve des composéee :
D'une course BGDC de 150 minutes

Article 2. Organisation.

L'épreuve sera organisée par le BGDC asbl, 42 Chaussée de Wavre à 1330 Rixensart, en conformité des prescriptions du RACB SPORT, des règlements sportifs et techniques spécifique du BGDC ainsi que du présent règlement particulier.

De par leur engagement, tous les concurrents et pilotes s'engagent à respecter ces textes et à considérer le présent règlement comme faisant partie intégrante du règlement spécifique de la série.

Article 3. Informations spécifiques à l'épreuve.

- 3.1. Nom de l'épreuve : Zolder First Race - BGDC 1
- 3.2. Autorité Sportive Nationale : Royal Automobile Club of Belgium
RACB Sport
Rue d'Arlon - 53
B-1040 Bruxelles - Belgique
Téléphone : 32(0)2/287,09,11
Fax : 32(0)2/675,61,19
Mail : sport@racb.com
- 3.3. Promoteur et organisateur : BGDC asbl - N° d'entreprise 817,576,178
42 Chaussée de Wavre
B-1330 Rixensart - Belgique
Téléphone : 32(0)81/21,46,07
Fax : 32(0)81/21,55,81
Mail : circuit@bgdc.be ou anick.servais@me.com
- 3.4. Secrétariat et permanence : Jusqu'au vendredi 16 mars à 20h :
BGDC % Anick Servais
4 rue des Sarazins
B-5020 Champion
Téléphone : 32(0)81/21,46,07
Fax : 32(0)81/21,55,81
Mail : circuit@bgdc.be ou anick.servais@me.com
A partir du vendredi 16 mars à 20h :
GSM Anick Servais : 32(0)495/200,447
- 3.5. Date et lieu de l'épreuve : samedi 17 mars 2012
Circuit de Zolder - Belgique

3.6. Circuit : Circuit de Zolder
Belgique 4000 m
Sens de la course : sens des aiguilles de la montre

3.7. Engagement :
Les formulaires d'engagements devront parvenir par voie postale au secrétariat de l'épreuve, par fax ou par mail avant le mercredi 14 mars 2012 :

BGDC % Anick Servais
4 rue des Sarazins
B-5020 Champion
Fax : 32(0)81/21,55,81
Mail : anick.servais@me.com

3.8. Durée de la course : Voir timing en annexe

3.9. Durée du meeting :

Le meeting commence avec les vérifications sportives et techniques et se termine à l'expiration d'un des délais les plus tardifs suivants :

Délai de réclamation ou d'appel ou fin de l'audition
Fin des vérifications sportives et/ou techniques d'après épreuve entreprises en conformité avec le code

3.10. Horaires : voir timing en annexe

3.11. Vérifications sportives :

Voir timing en annexe

Lieu : Secrétariat du Circuit, Race Control 1^{er} étage

Les demandes de dérogation justifiées pour obtenir un délai supplémentaire pour la présentation des vérifications sportives, techniques, essais et/ou briefing, doivent être adressées par mail au secrétariat de l'épreuve (anick.servais@me.com) au plus tard le jeudi 15 mars à 20 heures et seront transmises au directeur de l'épreuve.

Toute demande de dérogation concernant l'admission d'un véhicule ne répondant pas au règlement technique de la série, ou toute demande de dérogation pour la participation d'un pilote possédant une licence supérieure à la licence C Circuit doit être transmise par mail au secrétariat de l'épreuve (anick.servais@me.com) au plus tard le lundi 12 mars à 20 heures et sera transmise au RACB Sport pour accord.

3.12. Vérifications techniques :

De 9h à 11h45

Lieu : Box 1 & 2

Demande de dérogation : voir article 3.11.

Les voitures sont priées de se présenter au plus tard 30 minutes avant la fin du contrôle technique

3.13. Tableau d'affichage officiel : secrétariat de la direction de course

3.14. Essence : Les concurrents peuvent aller se fournir en carburant à la pompe située dans l'enceinte du circuit. Les concurrents sont autorisés à ravitailler devant leurs stands respectifs. Attention à la tenue réglementaire pendant le ravitaillement (cfr article 25 Règlement Sportif BGDC).

3.15. Briefing :

Lieu : salle de briefing (indiquée sur place)

La présence des pilotes pendant toute la durée du briefing est obligatoire, ils signeront une liste de présence. Toute signature manquante sans dérogation du directeur de course sera sanctionnée d'une amende de 50,00 €.

Tout pilote n'ayant pu, pour des raisons de force majeure et/ou ayant prévenu de son absence, devra, avant d'accéder à la piste, se présenter à la Direction de Course pour recevoir le briefing de la part du Directeur de course

3.16. Podium :

La cérémonie des podiums est obligatoire pour tous les pilotes étant classés soit parmi les 3 premiers du classement général de chaque division et/ou parmi les 3 premiers de classe.

3.17. Parc Fermé : dans les paddocks, sur indication des commissaires de stand

Article 4. Officiels.

4.1 Promoteur et organisateur de l'épreuve :

Anick SERVAIS

lic.1799

4.2 Direction de course :

Directeur de course :

Guy DUPONT

lic. 1993

Directeur de course adjoint :

Raphaël Van DER STRATEN

lic. 2902

Bernard DELVENNE

lic. 2398

4.3 Secrétariat de l'épreuve:

Secrétaire de meeting :

TBA

lic.

Secrétaire adjointe :

Viviane PIERRE

lic.3037

4.4 Observateur RACB Sport :

Denis DECLERCQ

lic.1745

4.5. Commissaires techniques :

Chef de File

Alain MARQUET

lic.2265

4.7. Service Médical :

Erik BEULS

lic.2754

4.8. Service de Chronométrage :

Chrono : Time Service

tour chronométrage du circuit

Harald ROELSE

lic.(no12)

4.7. Commissaires de piste :

Johan AERTS

lic.1709

4.8. Commissaires de stands :

Thierry JACOBS

lic. 0066

4.9. Sécurité : Circuit de Zolder		
Directeur de sécurité :	Tony EYCKMANS	lic. 0589
4.10. Relations Concurrents :	Michel De RUYDTS	lic. 2810
Adjoint :	Elise POUILLION	lic. 2809
4.11. Responsable Paddocks :	TBA	

Article 5. Timing de l'épreuve

5.1. Timing général :

En annexe. Ce timing est informatif et peut être modifié, avec l'accord de l'observateur RACB, lors du meeting par la direction de course si nécessaire.

5.2. Ouverture des paddocks : à partir du samedi 17 mars à 9h

5.3. Briefing des pilotes :

Lieu : Salle de Briefing (indiquée sur place)

5.4. Essais chronométrés : voir timing annexe

5.5. Départ des épreuves : voir timing annexe

Chapitre II. Conditions particulières de l'épreuve.

Article 6. Pilotes.

Tous les concurrents et pilotes doivent être en conformité avec les dispositions prévues à l'annexe L du Code Sportif International 2012 émis par la FIA en ce qui concerne :

 Leur licence

 Le contrôle médical

 Le casque et les vêtements de protection

Ces mêmes concurrents doivent être en conformité avec les dispositions prévues par le RACB pour les mêmes obligations.

Les licences doivent être valables pour l'année en cours et être de type Club ou C Circuit RACB pour les BGDC.

Les concurrents et pilotes ne doivent pas faire l'objet d'une suspension de licence.

Article 7. Description des véhicules admis.

Les véhicules doivent être en conformité avec le règlement techniques BGDC.

Si un véhicule est impliqué dans un incident sur la piste entraînant un rapatriement, il est obligatoire de le faire contrôler par la commission technique du RACB avant de reprendre la piste.

Article 8. Laissez-passer - cartes de fonction.

Pour ce meeting, il n'y a pas de laissez-passer ni cartes de fonction.

Article 9. Assurance.

L'organisateur souscrira une assurance en conformité avec les dispositions de Loi en vigueur en la matière.

«Responsabilité Civile Organisateur / Responsabilité Civile Automoteurs»

N° de l'assurance en cours

Chapitre III. Déroulement de l'épreuve.

Article 10. Essais - qualification

Les essais officiels chronométrés auront lieu suivant le timing en annexe.

Article 11. Grille de départ.

11.1. La grille de départ sera constituée par le résultat des qualifications.

11.2. La grille de départ sera effectuée sous la responsabilité du responsable des grilles de départ. Les concurrents et pilotes devront être prêts 20 minutes avant l'heure de début de leur course.

11.3. L'accès à la piste sera fermé 5 minutes avant le début du tour de formation.

Article 12. Procédure de départ.

Le départ sera donné lancé pour les BGDC

12.1. Le signal de départ sera donné au moyen des feux lumineux de départ déclenchés par le Directeur de Course. A défaut, le départ sera donné au moyen du drapeau national.

12.2. Pendant le départ d'une course, le mur de signalisation devra être totalement libre de toute personne, à l'exception des officiels et commissaires de stands et de route, dûment autorisés, et qui auront tous reçu l'accréditation appropriée pour y exercer une fonction officielle. Cette interdiction est valable pour les deux premiers tours de chaque course ou manche.

12.3. Sur instruction des commissaires de grille de départ et de stands, les voitures quitteront les stands derrière le safety-car pour couvrir un tour de reconnaissance. Durant ce tour de reconnaissance, les voitures garderont leur position de grille de départ et ne pourront ni dépasser le safety-car, ni se dépasser (sauf si une voiture est retardée en quittant sa position de grille et que les voitures se trouvant derrière elle, ne peuvent éviter de la dépasser sans retarder indûment le reste du plateau) sous peine de mise hors course. Les essais de départ, d'accélération en se laissant distancer sont interdits durant ce tour, sous peine de se voir infliger une pénalité «Drive Through».

12.4. A la fin du tour de reconnaissance, pour la série BGDC, le safety-car s'effacera et rentrera dans la voie des stands. Les voitures de tête continueront sur la piste à allure

réduite jusqu'à la ligne de départ. Le Directeur de Course donnera le signal de départ en éteignant les feux rouges.

Si un problème se produit lorsque les véhicules atteignent la ligne à la fin du tour de formation, le feu rouge restera allumé et les feux clignotants oranges seront aussi allumés. En même temps, le panneau «Extra Formation Lap» sera montré. (cfr article 29.3.8. Du règlement sportif du BGDC).

12.5. La sortie des stands sera fermée 5 minutes avant l'heure du départ.

Article 13. Procédure d'intervention «Safety Cars».

Voir règlement sportif BGDC 2011. Article 31.

Article 14. Procédure «Code 60».

Voir règlement sportif BGDC 2011, Article 31B.

Article 15. Divers.

15.1. Le nombre maximum de véhicules admis aux essais, et à la course est déterminé conformément à l'annexe O du règlement FIA. Toutefois, une dérogation peut être accordée par la Commission d'Homologation des Circuits, mais doit être approuvée par le RACB Sport. L'ordre de priorité pour les engagements sera celui de la date d'enregistrement des paiements des droits d'inscriptions.

15.2. La présentation des sanctions ou informations de la Direction de Course envers les pilotes au volant se fera devant la tour. Pendant les premiers tours d'essais, l'emplacement exact de la Direction de course sera montré aux pilotes. Les sanctions seront diffusées si possible via le réseau des écrans sur les pages de classement.

15.3. La vitesse maximale autorisée dans le pitlane sera de 60km/h.

15.4. Le Directeur de Course peut ordonner une procédure Safety Car ou Code 60 pour organiser le rapatriement aux stands d'un véhicule en panne le long du circuit par un véhicule d'intervention et ce jusqu'à 20 minutes de l'arrivée. Ce véhicule, une fois réparé, pourra reprendre part à l'épreuve.

15.5. Pour toutes les séries, le Directeur de Course, avec l'accord l'Observateur RACB, se réserve le droit d'infliger comme pénalité un «Drive Through» en lieu et place d'une autre pénalité prévue ou non au tableau des pénalités. Toute autre décision et/ou sanction sera laissée à l'appréciation du Directeur de Course avec l'accord de l'Observateur RACB.

15.6. Un arrêt de 3 minutes minimum est obligatoire lors de chaque tranche de 2 heures. Durant ce meeting, deux arrêts de ce type sont obligatoires. Ce temps d'arrêt sera contrôlé entre la boucle de chronométrage d'entrée et de sortie de la pitlane (3 minutes additionnées d'un drive Throught). Ces arrêts obligatoires doivent être effectués au plus tard 15 minutes avant la fin de l'épreuve. Le non-respect de ces arrêts entraînera la pénalité suivante : retrait de 1 tours au chronométrage en cas de non-respect d'un arrêt, retrait 3 tours en cas de non-respect des 2 arrêts.

15.7. Pour l'utilisation de moyens de communications, les concurrents doivent en faire la demande auprès de l'organisme de référence en Belgique :

IBPT
Ellipse Building - Bâtiment C
Boulevard du Roi Albert II 35
1030 Bruxelles
Tél : 02 226 88 88
Fax : 02 226 88 77
Info@ibpt.be

RESPECTEZ LES COMMISSAIRES, LES INTERVENANTS EN PISTE, ET SOYEZ «FAIR PLAY»

VISA RACB Sport n°**BCRZ-B12-C03 en date du 16/03/2012**

Zolder First Race - BGDC 1

Zolder

Le 17 mars 2012

Timing

Saturday 17/3/2012

09.00 - 11.45 Scrutineering BGDC
09.00 - 11.45 Administrative Check BGDC

12.00 Briefing BGDC

13.05 - 14.05 Quali BGDC
15.25 - 17.55 Race BGDC

60'
150'